

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
ET ACCOMPAGNANTS – DPEA**

Réf. : 2026-02

Affaire suivie par : Enzo BORTEELE
Bureau du mouvement et des affectations –
DPEA-1

☎ : 01.71.14.27.51

Nanterre, le 15 janvier 2026

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

Rectorat	INSPE
DSDEN	Universités et IUT
78	Gds. Etabls. Sup
91	CANOPE
A 92	CIEP
95	CIO
Circonscriptions	CNED
78	CREPS
91	CROUS
A 92	DDCS
95	78
Lycées	91
78	92
91	95
92	DRONISEP
95	INS HEA
Collèges	INJEP
78	SIEC
91	Unités pénitentiaires
A 92	UNSS
95	Associations de parents d'élèves académiques
Écoles	
78	78
91	91
A 92	92
95	95
Écoles privées	
Collèges privés	
Lycées privés	
MELH	
LYCEE MILITAIRE	
A EREA	
A ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Annexe 3 p.
Total 6 p.

**Frédéric FULGENCE,
Directeur académique**

à

**Mesdames et Messieurs les instituteurs
Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles**

S/C

**Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale**

**Mesdames et Messieurs les principaux
des collèges comportant une SEGPA**

**Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés**

Objet : Circulaire DSDEN92-DPEA n° 2026-02 relative au recrutement sur postes spécifiques – rentrée 2026

Références :

- [Bulletin officiel spécial de l'Éducation nationale n°5 du 31 octobre 2024](#) ;
- [Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports](#) ;

POINTS CLES :

Définition des postes spécifiques, conditions, modalités et calendrier de candidatures

CALENDRIER :

Pour les postes à exigences particulières : candidatures jusqu'au 1^{er} février 2026,

jusqu'au 17 mars 2026 à 12h (pour les entrants suite au mouvement

interdépartemental)

Pour les postes à profil : candidatures jusqu'au 1^{er} février 2026 (pour les enseignants du département), jusqu'au 17 mars 2026 à 12h (pour les entrants suite au mouvement interdépartemental)

CONTACT : bureau DPEA-1 :

- pour les postes à exigences particulières : ce.dsden92.affectationsPE@ac-versailles.fr
- pour les postes à profil : ce.dsden92.mvtpop@ac-versailles.fr

L'académie participe au développement du recours aux procédures de sélection et d'affectation sur les postes spécifiques conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles citées en référence. En effet, les particularités de certains postes nécessitent de prendre en compte les qualifications, compétences et / ou aptitudes requises et ainsi favoriser la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités démontrées par le candidat. L'identification des postes concernés est réalisée par les IA-DASEN (Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale) en lien avec les inspecteurs de l'Éducation nationale, compte tenu des priorités nationales, académiques et départementales dans le but de prendre en compte les spécificités locales.

Ces postes spécifiques sont de deux types :

- Postes à exigence particulières (PEP) ;
- Postes à profil (PAP).

I. DISPOSITIONS COMMUNES

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles **titulaires au 1^{er} septembre 2025** peuvent participer au recrutement sur postes spécifiques.

Pour permettre à un large vivier de candidats de pouvoir prendre connaissance des postes spécifiques et de leurs particularités, une publicité de ces postes est assurée et présente les caractéristiques, les conditions requises, ainsi que les compétences attendues.

L'académie prend en compte la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le choix des personnels retenus sur l'ensemble de ces postes spécifiques. L'ensemble des candidats est informé de la suite réservée à leur demande.

II. POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES (PEP)

L'accès à certains postes peut nécessiter la détention de titres, de certifications, ou l'inscription sur une liste d'aptitude aux fonctions pour une nomination à titre définitif. Par ailleurs certains postes nécessitent une habilitation délivrée, pour une durée de 3 ans (3 mouvements consécutifs), par une commission départementale.

Pour chaque département, la liste de ces postes ainsi que les prérequis pour chacun d'eux sont précisés en annexe 1. La campagne de présélection des candidats à un poste à exigences particulières pour le mouvement intra-départemental 2026 fait l'objet d'une publication sur @riane.

Les enseignants titulaires du département qui souhaitent participer à la pré-sélection doivent transmettre leur dossier (lettre de motivation et CV) avant **le 1^{er} février 2026 inclus** via le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/habilitation-pep-mouvement-intra-2026-dsden92>.

Les enseignants, souhaitant candidater à plusieurs habilitations, doivent faire une demande par habilitation sollicitée. Les enseignants entrant dans le département dans le cadre du mouvement inter départemental, peuvent candidater **avant le 17 mars 2026 12h** (par mail uniquement : ce.dsden92.affectationsPE@ac-versailles.fr).

Les commissions départementales se réunissent entre **le 4 février et le 19 mars 2026**. Les convocations seront transmises **uniquement** via Démarches simplifiées. Les décisions sont communiquées aux candidats **à partir du 23 mars 2026 uniquement** via Démarches simplifiées.

Dans le cadre du mouvement intra-départemental, les candidats sur ces postes, détenteurs de l'habilitation correspondante, sont départagés en fonction de leur barème selon les modalités indiquées dans la circulaire du mouvement intra-départemental 2026.

III. POSTES À PROFIL (PAP)

Certains postes en raison de la mission confiée, des compétences requises et / ou du contexte d'exercice nécessitent une procédure particulière de recrutement. Les affectations sur postes à profil (PAP) sont réalisées hors barème.

Pour chaque département la liste de ces postes à profil est précisée en annexe 2. La campagne de sélection des candidats à un poste à profil pour le mouvement intra-départemental 2026 fait l'objet d'une publication sur @riane.

Pour les enseignants qui occupent cette année (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026) un poste à profil (PAP) à titre provisoire, l'inspecteur dont ils relèvent peut proposer leur affectation à titre définitif sur le poste sans nouvel appel à candidature, sous réserve que l'enseignant le souhaite et qu'il soit le cas échéant titulaire d'un prérequis exigé.

Les enseignants qui souhaitent candidater sur ces postes doivent transmettre leur dossier (lettre de motivation et CV) avant **le 1^{er} février inclus** via la procédure Colibris trouvable à partir du lien suivant :

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/dsden-92/>

Les enseignants entrant dans le département dans le cadre du mouvement inter départemental, peuvent candidater jusqu'au 17 mars 12h (par mail uniquement : ce.dsden92.mvtpop@ac-versailles.fr).

Les commissions départementales se réunissent avant l'ouverture du mouvement intra-départemental. Les convocations seront transmises via Colibris. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription doit émettre un avis sur la candidature. Les décisions sont communiquées aux candidats **à partir du 23 mars 2026**. Les candidatures sont classées en fonction de l'adéquation profil / poste. A l'issue les enseignants retenus sont affectés à titre définitif sur les postes et libèrent le poste qu'ils occupaient à titre définitif. Ce dernier sera ainsi vacant dès le mouvement intra-départemental informatisé.

 **Dans l'hypothèse où les candidats retenus participent à la phase informatisée du mouvement intra-départemental, la nomination sur le poste à profil est prioritaire à la participation au mouvement intra-départemental et entraînera la neutralisation des vœux effectués sur SIAM.**

Signé

Frédéric FULGENCE

ANNEXE 1 : POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

POSTE	PRE REQUIS POUR UNE NOMINATION A TITRE DEFINITIF
• <i>Enseignant au sein des écoles à projet linguistique renforcé</i>	✓ Habilitation à exercer en école à <u>projet linguistique renforcé</u>
• <i>Directeur au sein des écoles à projet linguistique renforcé</i>	✓ Habilitation à exercer en école à <u>projet linguistique renforcé</u> ✓ LA Directeur
• <i>Enseignant au sein de l'école à projet numérique</i>	✓ Habilitation à exercer en école à <u>projet numérique</u>
• <i>Directeur au sein de l'école à projet numérique</i>	✓ Habilitation à exercer en école à <u>projet numérique</u> ✓ LA Directeur
• <i>Enseignant au sein de l'école des sciences et de la biodiversité</i>	✓ Habilitation à exercer à l'école <u>sciences et biodiversité</u>
• <i>Directeur au sein de l'école des sciences et de la biodiversité</i>	✓ Habilitation à exercer à l'école <u>sciences et biodiversité</u> ✓ LA Directeur
• <i>Adjoint maternelle pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans</i>	✓ Habilitation scolarisation moins de 3 ans
• <i>Directeur d'école inscrite dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).</i>	✓ Habilitation aux missions de directeur REP+ ✓ LA Directeur
• <i>Postes en unité locale d'inclusion scolaire (ULIS écoles),</i>	✓ Habilitation ULIS écoles ✓ CAPPEI
• <i>Postes en établissement ou service médico-social ou sanitaire (IMP, INT, CMPP, IME, ITEP, EREA)</i>	✓ Habilitation médico-social ou sanitaire ✓ CAPPEI
• <i>Postes de professeur ressources « Trouble du Spectre de l'Autisme » (TSA)</i>	✓ Habilitation TSA ✓ CAPPEI
• <i>Postes de conseiller pédagogique de circonscription (CPC, CPC ASH, CPC EI, ...)</i>	✓ Habilitation CPC ✓ CAFIPEMF

ANNEXE 2 : POSTES À PROFIL DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

TYPE DE POSTE	INTITULE DU POSTE ^{1,2}	POSTE VACANT (PV) / SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT (PSV)
Adjoint	Poste ADEECOL (Apprendre à Devenir Elève à l'Ecole)	PSV
Adjoint	Enseignant du dispositif d'auto régulation	PSV
Adjoint	Enseignant du dispositif d'auto régulation Collège	PV
ASH	Enseignant en unité externalisée d'enseignement pour les élèves polyhandicapés	PV et PSV
ASH	Coordonnateur SAPADHE (Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole)	PSV
ASH	Coordonnateur des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)	PV
ASH	Enseignant référent de scolarisation	PV et PSV
ASH	Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)	PSV
ASH	Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)	PV
ASH	Poste MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)	PV et PSV
ASH	Poste d'enseignant spécialisé en relationnel affecté au CMPP de Rueil-Malmaison	PSV
ASH	Professeur Ressource Troubles du neurodéveloppement	PSV
Coordination	Coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire	PV et PSV
CPC	Conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN pour le premier degré	PV et PSV
CPC	Conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN pour le premier degré école et cinéma	PSV
CPC	Conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN pour le premier degré INSPE	PSV
Ecole Européenne	Adjoint poste section francophone	PSV
Ecole Européenne	Adjoint poste section anglophone	PV et PSV
Ecole Européenne	Adjoint – enseignant soutien	PSV
Ecole Européenne	Direction	PSV
Formateur	Poste de Formateur CASNAV premier degré	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental en charge des mathématiques	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental en charge de la maîtrise de la langue française	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental éducation physique et sportive	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental en charge des langues vivantes étrangères	PV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental Maison des Sciences	PSV
Mission départementale	Poste de Chargé de mission numérique auprès du A-DASEN	PSV
Mission départementale	Chargé de mission départemental des politiques interministérielles	PSV
Mission départementale	Correspondant éducation nationale / parquet	PSV
Mission départementale	Chargé de mission Education morale et civique – Valeurs de la République	PSV
Mission départementale	Chargé de mission éducation artistique et culturelle	PV
Mission départementale	Directeur d'école référent auprès de l'A DASEN	PV
Mission départementale	Directeur de la scolarité école de danse de l'opéra de Paris	PSV
Mission départementale	Référent départemental harcèlement	PV et PSV
Mission départementale	Conseiller départemental de prévention	PV et PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental Arts plastiques	PSV
Mission départementale	Conseiller pédagogique départemental Education musicale	PV
Section Internationale	Adjoint spécialité langue arabe en section internationale	PV
Section Internationale	Adjoint spécialité langue britannique en section internationale	PV
Section Internationale	Adjoint spécialité langue américaine en section internationale	PV

¹ Si plusieurs postes sont proposés, les candidats verront sur Colibris le nombre de postes proposés.

² Les fiches de postes seront consultables sur Ariane quelques jours avant l'ouverture des candidatures.

ANNEXE 3 : CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Candidatures :

- Jusqu'au dimanche 1^{er} février (pour les enseignants titulaires du département)
- Jusqu'au mardi 17 mars midi (pour les entrants à l'issue mouvement interdépartemental)

Commissions :

À partir du mercredi 4 février jusqu'au jeudi 19 mars

Résultats :

À partir du lundi 23 mars